Fiche 1 : La démographie

La Nièvre structurée en trois territoires

En 2014, l'INSEE Bourgogne a réalisé, en partenariat avec la Direction Départementale des Terrritoires de la Nièvre, une étude sur les dynamiques démographiques et économiques des territoires nivernais qui a mis en évidence la structuration du département en trois secteurs : le Ligérien Nivernais, le Morvan et le Haut Nivernais.
Ces territoires, présentent des similitudes aux évolutions départementales (population en baisse et vieillissante), mais également des disparités.
Retrouvez les chiffres clefs et les caractéristiques démographiques des trois territoires infra-départementaux dans la présente fiche.

La Nièvre : un profil rural

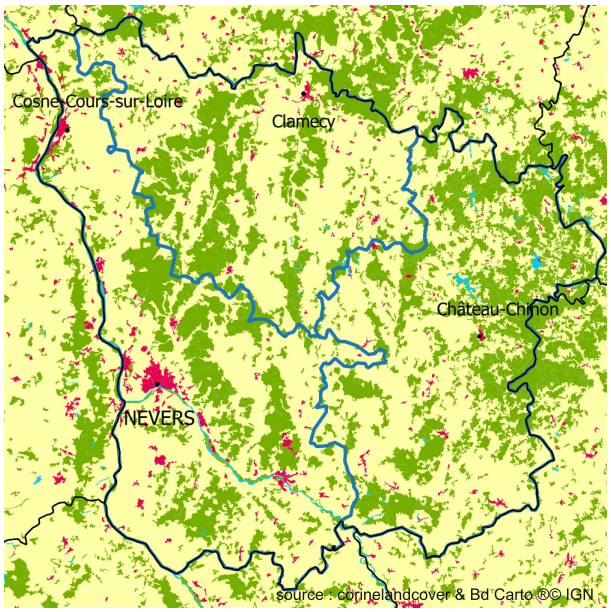

Occupation du sol

en %

	Eau	Espace urbanisé	Espace boisé	Espace agricole
Ligérien Nivernais	1,12	3,74	27	68,1
Haut Nivernais	0,11	1,24	34,5	64,1
Morvan	0,68	0,98	40,1	58,2
Nièvre	**0,67**	**2,05**	**33,8**	**63,5**
BFC	0,7	4,02	35,9	59,4
France métro.	1,03	5,54	34	59,5

Un département au caractère agricole et naturel

- ⇨ 2% d'espace urbanisé concentré à l'ouest (3,7% sur le territoire Ligérien Nivernais proche du taux moyen régional)
- ⇨ 34 % d'espace boisé (40% dans le Morvan)
- ⇨ 64 % d'espace agricole (59 % en région BFC)

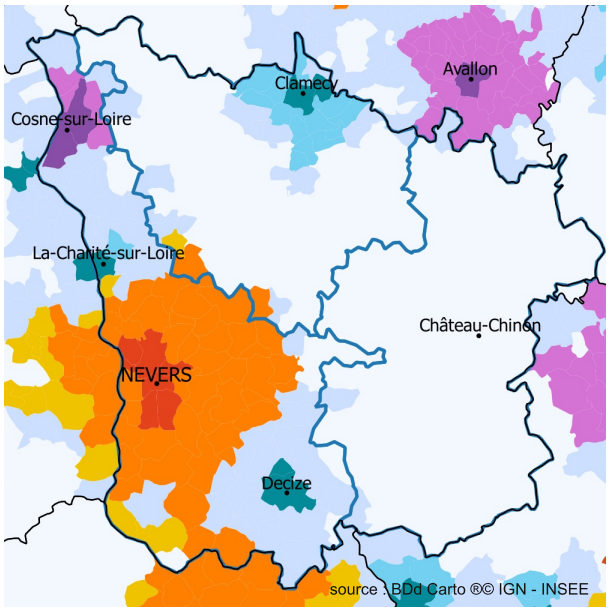

Pôles urbains[1]

- Grand pôle
- Couronne d'un grand pôle
- multipolarisé grandes AU
- Moyen pôle
- Couronne moyen pôle
- Petit pôle
- Couronne petit pôle
- autre multipolarisé
- commune isolées

	grand pôle urbain	pôle urbain moyen	petit pôle urbain
Ligérien Nivernais	1	1	2
Haut Nivernais	-	-	1
Morvan	-	-	-
Nièvre	**1**	**1**	**3**
BFC	16	10	31

- ⇨ Une influence urbaine beaucoup moins étendue que dans le reste de la région BFC ou la Province (24% du territoire pour 56%)
- ⇨ Un seul grand pôle urbain : Nevers,
- ⇨ Un pôle moyen et trois petits pôles urbains.

Ces pôles sont situés principalement à l'ouest du département et structurés le long de La Loire qui constitue une frontière naturelle avec le département du Cher (rattaché à la région Centre).

éléments de contexte
Région Bourgogne Franche-Comté

NIÈVRE

Caractéristiques générales

indice de jeunesse[2]
(pop. - de 20 ans / 60 ans&+)
en 2013

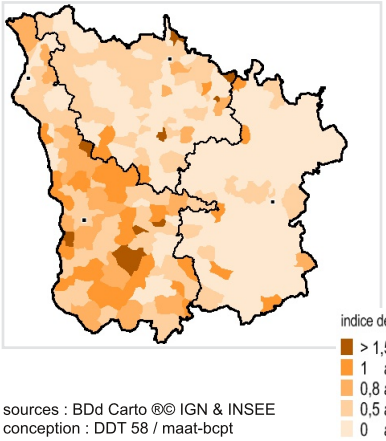

sources : BDd Carto ®© IGN & INSEE
conception : DDT 58 / maat-bcpt

- 2 820 600 habitants[3]
  4,4 % de la population de la France métropolitaine
  9 % de sa superficie
- 59 hbts/km² : une densité de population plus faible que la moyenne Province (98 hbts/km²)
  - 3 800 communes
  - 23 grandes villes > 10 000 hbts
  - 70% de communes < 500 hbts
- indice de jeunesse[2] : 0,86
  Une population plus âgée que la moyenne Province (0,94 pour 1,01 en France Métropolitaine).

- 213 570 habitants[3]
  8 % de la population région BFC
  14 % de sa superficie
- 31 hbts/km² : un grand nombre de communes faiblement peuplée
  - 309 communes
  - 2 grandes villes > 10 000 hbts
  - 73% de communes < 500 hbts
- 0,59 : une population plus âgée qu'en région avec une concentration de l'activité économique et de formations supérieures à l'ouest du département.

Evolution de la population

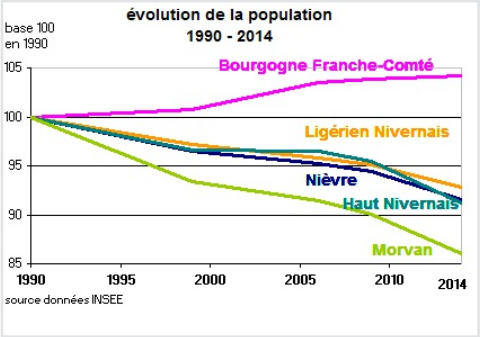

- une population[3] régionale qui se stabilise sur la période 2009-2014 (+ 0,1% par an pour + 0,5% en France métropolitaine).
- En région, un solde naturel[4] (+0,13 %) qui compense le solde migratoire[4] (-0,06%).

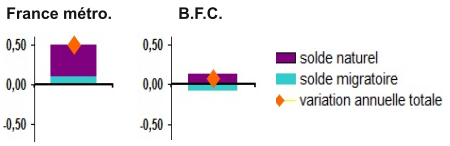

- une population[3] départementale qui diminue de - 0,6% par an (-1320 hbts)
- une diminution due au solde naturel[4] (-0,5%) et au solde migratoire[4] (-0,1%).

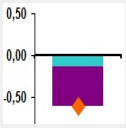

▶ Entre 2009 et 2014, la Nièvre est le département métropolitain qui a perdu le plus d'habitants.

Caractéristiques des ménages

composition des ménages[5] en 2013

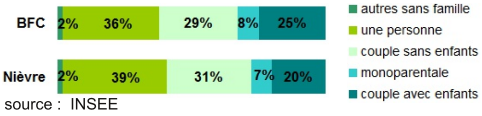

source : INSEE

revenus des ménages en 2015
rapporté au plafonds PLUS[6]

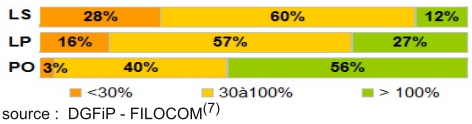

source : DGFiP - FILOCOM[7]

- 1 267 042 ménages[5] en BFC
- 33 % de ménages avec enfants (36% en France métropolitaine)
- 9% de ménages pauvres[6] en moyenne (10,5 % en France métro.) pour 16 % de ménages pauvres dans le parc locatifprivé (17 % en France métropolitaine).

- 102 448 ménages[5]
- 28 % de ménages avec enfants
- 11 % de ménages pauvres[6] en moyenne pour 21% dans le parc locatif privé.

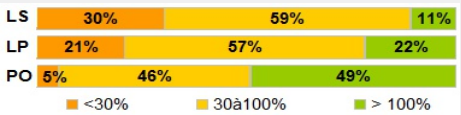

Evolution des ménages

évolution du nombre de ménages par an

entre 1999 et 2008

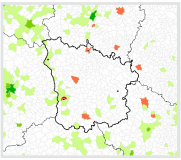

entre 2008 et 2013

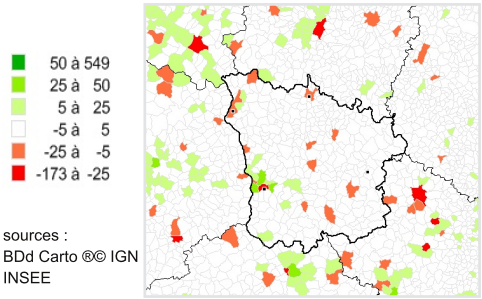

sources :
BDd Carto ®© IGN
INSEE

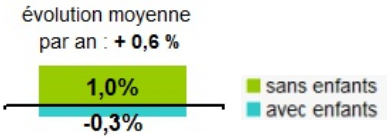

- +0,6 % / an du nombre de ménages en région entre 2008 et 2013 avec :
  - ▶ -0,8 % du nombre de couples avec enfants
  - ▶ +0,4 % de familles monoparentales
  - ▶ +1 % de ménages sans enfants

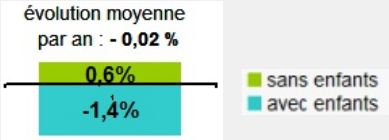

- -0,02 % /par an : la Nièvre maintien son nombre de ménages avec :
  - ▶ -2,0 % du nombre de couples avec enfants
  - ▶ +0,4 % de familles monoparentales
  - ▶ +0,6 % du nombre de ménages sans enfants

LIGÉRIEN NIVERNAIS

- 149 800 habitants[3]
  70 % de la population de la Nièvre
  36 % de sa superficie
- 61 hbts/km² (271 hbts/km² sur l'Agglomération de Nevers)
  - 105 communes
  - 4 Pôles structurants :
    Nevers, préfecture, (34 500 hbts), Cosne-sur-Loire (10 550 hbts), Decize (5 630 hbts) et La Charité-sur-Loire (5000 hbts).
  - 49% de communes < 500 hbts
- 0,68 : un territoire plus jeune grâce à la concentration de l'activité économique et de formations supérieures.

- la population[3] ligérienne a diminué de -0,5 % par an (-720 hbts dont -597 à Nevers).
- la périurbanisation de Nevers explique son solde migratoire[4] négatif (-1,7%). Il est positif sur le ligérien ou l'agglomération hors Nevers (+0,2%).

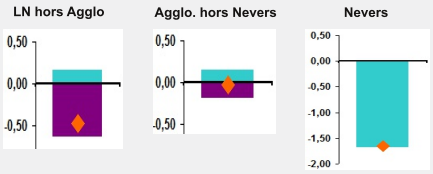

- 70 965 ménages[5]
- 29 % de ménages avec enfants
- 11 % de ménages pauvres[6] en moyenne pour 20% dans le parc locatif privé.

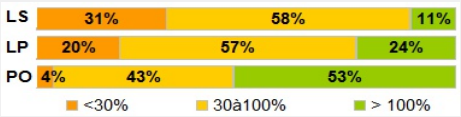

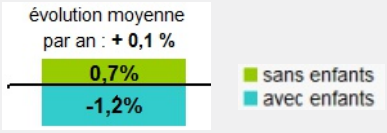

- +0,1 % / par an : le Ligérien Nivernais maintien son nombre de ménages avec :
  - ▶ -1,8 % du nombre de couples avec enfants (-3,8% à Nevers)
  - ▶ +0,7 % de familles monoparentales (-0,8% à Nevers)
  - ▶ +0,7 % du nombre de ménages sans enfants (-0,2% à Nevers)

HAUT NIVERNAIS

- 33 600 habitants[3]
  16 % de la population de la Nièvre
  29 % de sa superficie
- 17 hbts/km² :
  - 113 communes
  - 2 Pôles structurants :
    Clamecy, sous-préfecture, (3900 hbts), Corbigny (1 550 hbts)
  - 88% de communes < 500 hbts
- 0,46 : un territoirre âgé en raison d'une activité économique faible et de l'éloignement de grands pôles urbains.

- une baisse de population[3] sur le Haut Nivernais de -0,9% par an (-320 hbts)
- une diminution due au solde naturel[4] (-0,5 %) qui n'est pas compensée par le solde migratoire[4] de ce territoire qui reste attractif pour les séniors (+0,03%) malgré une baisse sur la période 2008-2013.

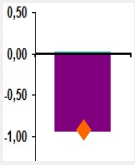

- 14 460 ménages[5]
- 25 % de ménages avec enfants
- 11 % de ménages pauvres[6] en moyenne pour 24% dans le parc locatif privé.

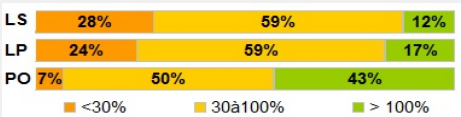

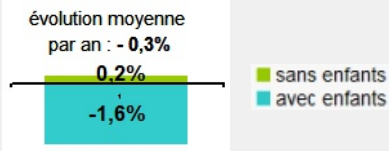

- -0,3 % / an : le Haut Nivernais perd des ménages avec :
  - ▶ -2,7 % du nombre de couples avec enfants
  - ▶ +1,3 % de familles monoparentales
  - ▶ +0,2 % du nombre de ménages sans enfants

MORVAN

- 30 170 habitants[3]
  14 % de la population de la Nièvre
  35 % de sa superficie
- 13 hbts/km² :
  - 91 communes
  - 2 Pôles structurants :
    Château-Chinon, sous-préfecture, (2 100 hbts), Luzy (1 980 hbts)
  - 84% de communes < 500 hbts
- 0,38 : un territoirre âgé en raison d'une activité économique faible et de l'éloignement de grands pôles urbains.

- une baisse de population[3] sur le Haut Nivernais de -0,9% par an (-280 hbts)
- une diminution due au solde naturel[4] (-1,1 %) qui n'est pas compensée par l'évolution du solde migratoire[4] de ce territoire qui reste attractif pour les séniors (+0,2%) malgré une baisse sur la période 2008-2013.

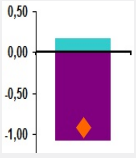

- 15 022 ménages[5]
- 22 % de ménages avec enfants
- 12 % de ménages pauvres[6] en moyenne pour 23% dans le parc locatif privé.

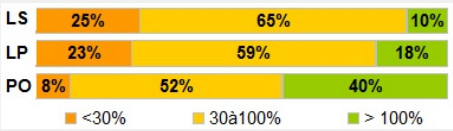

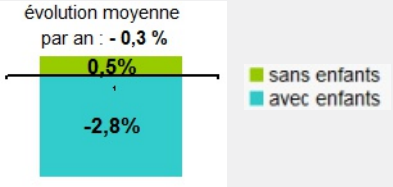

- -0,3 % / an : le Morvan perd des ménages avec :
  - ▶ -2,6 % du nombre de couples avec enfants
  - ▶ -3,3 % de familles monoparentales
  - ▶ +0,5 % du nombre de ménages sans enfants

Définitions

(1) Aire urbaine : Une aire urbaine est un ensemble de communes composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Le pôle urbain est constitué de communes présentant une continuité du bâti et comprenant un total d'au moins 10 000 emplois. La couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique du pôle urbain : son étendue est déterminée par les déplacements domicile-travail des actifs de sorte qu'in fine, au moins 40 % des actifs d'une aire urbaine résident et travaillent ans
celle-ci.

(2) Indice de jeunesse : L'indice de jeunesse est un indicateur du niveau de vieillissement de la population. C'est le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Supérieur à 1, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune, plus il est faible et plus est âgée.

(3) Population légale : le terme générique de population légale regroupe pour chaque commune, la population municipale, la population comptée à part et la population totale (somme de la population municipale et de la population comptée à part). La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes vivant en communautés sur le territoire de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune, les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique (utilisée dans le présent document). En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

(4) Solde naturel et migratoire :
Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

(5) Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales (Remarque : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage).

(6) Plafonds de revenus PLUS : plafonds de ressources pour l'accès au logement social dit « HLM ». Un ménage disposant de ressources inférieures à 30 % des plafonds PLUS est considéré comme pauvre. Quand les ressources sont comprises entre 30 et 100 % des plafond PLUS, le ménage est considéré comme modeste. Les statuts d'occupation des ménages sont désignés par LS (locataire du parc social), LP (locataire du parc privé) et PO (propriétaire occupant). Les données sont issues de la source DGFiP - FILOCOM (7).

(7) FILOCOM : pour une analyse plus détaillée du patrimoine immobilier, la source de données FILOCOM (FIchier des LOgements par COMmunes) est utilisée. Il s'agit d'un fichier constitué par la DGFiP (Direction générale des finances publiques) pour les besoins du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Il est assemblé à partir du fichier de la taxe d'habitation auquel sont rapprochés le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

pour en savoir plus :
étude INSEE 2014 "Trois territoires aux dynamiques contrastées composent la Nièvre" :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/1294525

étude DDT 58 maat-bcpt 2016 "Evolutions démographiques départementales"
& "Evolution démographique infra-départementale" (contact : maat.ddt-58@nievre.gouv.fr)

étude insee 2016 "La Nièvre, un département en perte d'attractivité résidentielle" :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2650436

étude DDT étude DDT 58 maat-bcpt 2017 "fiche 2 : L'Habitat" (contact : maat.ddt-58@nievre.gouv.fr)

Direction départementale des territoires de la Nièvre
2 rue des Pâtis - 58 020 Nevers cedex - Tél : 03.86.71.71.71

Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires
Bureau Connaissance et Prospective des Territoires
maat.ddt-58@nievre.gouv.fr